

GUIDE THÉMATIQUE

**ED
DG**



**APPAREILS ET
MATÉRIELS À GAZ**
SEPTEMBRE 2019



Introduction	5
Avant-propos	7
1 Dispositions relatives à la présomption de conformité réglementaire des produits gaz	8
1.1 Appareils à gaz	8
1.1.1 Appareils à gaz et équipements relevant de la Directive 2009/142/CE ou du Règlement (UE) n° 2016/426	8
1.1.2 Appareils et dispositifs VMC Gaz visés à l'article 14.3.3 de l'arrêté du 23 février 2018	8
1.1.3 Appareils de remplissage des véhicules fonctionnant au GNC, et visés à l'article 11.2 de l'arrêté du 23 février 2018	8
1.2 Matériels à gaz	9
1.2.1 Matériels à gaz soumis au Règlement (UE) n° 305/2011 (RPC) du 9 mars 2011	9
2 Organismes habilités	10
3 Marquage des matériels à gaz	11
4 Attestations de conformité	12
Annexe 1 Normes «VMC Gaz» applicables publiées par AFNOR et Cahiers des charges applicables publiés par AFG	16
Annexe 2 Spécifications GNV applicables publiées par l'AFG	17
Annexe 3 Normes européennes harmonisées applicables publiées au JOUE	18
Annexe 4 Normes applicables publiées par AFNOR	19
Annexe 5 Spécifications et Cahiers des charges applicables publiés par l'AFG	25

**CD
PG**



*Le présent Guide a été établi par le Centre National d'expertise des Professionnels de l'énergie Gaz (**CNPG**), organisme professionnel reconnu par la « Décision BSERR n° 18-014 du 13 avril 2018 portant reconnaissance d'un organisme professionnel compétent et représentatif pour l'établissement des guides listés en annexe 1 de l'arrêté du 23 février 2018 relatif aux règles techniques et de sécurité applicables aux installations de gaz combustible des bâtiments d'habitation individuelle ou collective, y compris les parties communes ».*

Il propose des solutions techniques adaptées pour la conception et la mise en œuvre des installations de gaz pour la partie de l'installation correspondant à son domaine d'application.

Les solutions techniques présentées s'appuient sur les règles de l'art en vigueur au moment de sa rédaction, elles sont destinées à satisfaire les exigences réglementaires de l'arrêté du 23 février 2018.

Les illustrations contenues dans le présent Guide n'ont pas de valeur réglementaire. Elles sont fournies pour illustrer les solutions techniques présentées.

*Le présent guide fait l'objet d'une approbation par décision ministérielle du 23 octobre 2019 publiée au bulletin Officiel du ministère de la transition écologique et solidaire et relative à l'approbation des guides thématiques élaborés par le Centre national d'expertise des professionnels de l'énergie gaz (**CNPG**) et listés en annexe 1 de l'arrêté du 23 février 2018. NOR : TREP1928298S.*

Le cas échéant, il fera l'objet d'une approbation de ses modifications successives par décision du ministre chargé de la sécurité du gaz.



Le présent Guide a été rédigé en tenant compte de l'obligation générale de performance, d'une part, et de certification par tierce partie, d'autre part, des produits gaz (appareils et matériels) constitutifs d'une installation de gaz conformément à l'article 6 de l'arrêté du 23 février 2018 et à la section 8 du chapitre VII du titre V du livre V du code de l'environnement.

Pour la commodité de lecture et conformément aux dispositions de l'article R. 557-8-2 du code de l'environnement, seront ci-après dénommés « produits gaz » l'ensemble des appareils et matériels gaz couverts par l'arrêté du 23 février 2018.

Le Bureau de Normalisation du Gaz (BNG), en tant que bureau de normalisation sectoriel agréé, fournit au **CNPG** la référence des documents normatifs ainsi que les informations relatives à leur application contenues dans l'(les) annexe(s) du présent guide.

1.1 APPAREILS À GAZ

1.1.1 Appareils à gaz et équipements relevant de la directive 2009/142/CE ou du règlement (UE) n° 2016/426

Les dispositions de la section 8 du chapitre VII du titre V du livre V du code de l'environnement s'appliquent (marquage CE Appareils à Gaz) et par conséquent, ne nécessitent pas de compléments particuliers au titre du présent guide.

Les équipements, étant destinés uniquement à être incorporés à des appareils à gaz avant leur mise sur le marché, n'ont pas vocation à être installés séparément dans les installations de gaz couvertes par l'arrêté du 23 février 2018.

1.1.2 Appareils VMC Gaz, et visés à l'article 14.3.3 de l'arrêté du 23 février 2018

Le raccordement des appareils destinés à une installation d'évacuation mécanique des produits de la combustion est présumé conforme aux exigences de l'arrêté s'ils respectent les dispositions de la norme NF D 35-337 ou de la norme NF D 35-323, selon le cas. Tout dispositif de sécurité collective (DSC) respectant le Cahier des charges AFG 2011-01 est présumé conforme aux dispositions de l'arrêté du 23 février 2018.

Les normes NF D 35-337 et NF D 35-323, et le CCH AFG 2011-01 applicables sont listées à l'annexe 1 du présent Guide.

1.1.3 Appareils de remplissage des véhicules fonctionnant au Gaz Naturel Comprimé (GNC), et visés à l'article 11.2 de l'arrêté du 23 février 2018

Tout appareil de remplissage des véhicules fonctionnant au GNC qui respecte la Spécification technique AFG GNV1 est présumé conforme aux dispositions de l'arrêté du 23 février 2018 pour ce qui concerne sa conception et sa fabrication.

La Spécification AFG GNV1 applicable est listée à l'annexe 2 du présent Guide.

1.2 MATÉRIELS À GAZ

Ces matériels peuvent être des composants de l'installation (ex : tuyaux flexibles, raccords à braiser ou à sertir), des matériaux d'assemblage (brasures, flux, ...).

Les exigences de l'annexe 3 de l'arrêté du 23 février 2018 leur sont applicables.

Le respect de ces exigences sur la base des normes listées à l'annexe 4 du présent Guide ou des spécifications et cahiers des charges listés à l'annexe 5 du présent Guide vaut présomption de conformité aux dispositions de l'arrêté du 23 février 2018 qui leur sont applicables.

Cas particulier des joints mécaniques et des dispositifs de jonction :

Toutes caractéristiques dimensionnelles et fonctionnelles des joints mécaniques et des dispositifs de jonction qui respectent la norme NF D 36-136, conjointement avec les dispositions des normes qui permettent de garantir l'étanchéité des assemblages (ex: couples de serrage), sont présumées conformes aux dispositions de l'arrêté du 23 février 2018, article 6.2, alinéa 1.

Cas particulier des abouts porte-caoutchouc :

Pour mémoire, depuis le 1er juillet 2015, la commercialisation d'abouts porte-caoutchouc destinés à raccorder un tube souple à base de caoutchouc n'est autorisée que si ceux-ci sont commercialisés conjointement à un détendeur à usage domestique pour butane distribué à partir de récipients.

1.2.1 Matériels à gaz soumis au Règlement (UE) n° 305/2011 (Règlement Produits de Construction) du 9 mars 2011

Pour information et à la date de publication du présent guide, les normes européennes harmonisées relatives à ces matériels et qui leur sont applicables en vue de leur marquage CE sont listées à l'annexe 3 du présent Guide

En application des articles L. 557-31 à L. 557-45 et des articles R. 557-4-1 à R. 557-4-7 du code de l'environnement, et pour les produits ou équipements mentionnés à l'article L. 557-1-3° du code de l'environnement, les organismes autorisés à réaliser les évaluations de la conformité mentionnées à l'article L. 557-5 du code de l'environnement sont habilités par le ministre en charge de la sécurité industrielle.

Cette conformité aux exigences applicables est attestée par un marquage, apposé avant la mise sur le marché du produit ou de l'équipement, ainsi que par l'établissement d'attestations.

L'évaluation et la vérification des performances des matériels et de leur constance sont réalisées par les organismes habilités conformément aux dispositions de l'annexe 2 de l'arrêté du 23 février 2018.

Pour information et à la date de publication du présent guide, les organismes habilités sont :

Certigaz, par Arrêté du 10 octobre 2019 portant habilitation de l'organisme CERTIGAZ pour effectuer les évaluations et les vérifications des performances des matériels à gaz prévues à l'article 6 de l'arrêté du 23 février 2018. NOR : TREP1924602A.

En application de l'article R. 557-8-3-III du code de l'environnement, le marquage des matériels à gaz mentionné à l'article L. 557-4 du code de l'environnement est matérialisé par une marque reconnue par le ministre chargé de la sécurité industrielle.

Les marques reconnues à la date de publication du présent guide sont les suivantes :

NF078 (NF ROB-GAZ) applicable aux « robinets et aux joints plats d'étanchéité pour les installations de gaz ».

NF115 (NF GAZ) applicable aux « matériels pour raccordement des appareils à gaz, aux accessoires de distribution par récipients des GPL et aux Appareils à gaz non visés par le Règlement (UE) 2016/426 Appareils à Gaz.

NF136 (NF APE) applicable aux « accessoires pour réseaux en polyéthylène de distribution de combustibles gazeux, d'eau potable, d'irrigation, d'assainissement avec pression et d'applications industrielles ».

Le présent guide ne traite que de l'application gaz, groupe 1, de cette marque. L'accessoire certifié comporte le marquage "G", "GAZ", "GAS" ou "EN 1555" (Norme référencée en annexe 4).

NF404 (NF REG-GAZ) applicable aux « régulateurs de pression de gaz pour réseaux de distribution et branchements ».

NF540 (NF RAC-GAZ) applicable aux « raccords interchangeable et aux ensembles de raccords assemblés pour les installations de gaz ».

ATG Brasures applicable aux « alliages d'apport et flux destinés au brasage capillaire et au soudobrasage pour les canalisations de gaz en acier ou en cuivre visées par les spécifications ATG B.521 et ATG B.524 ».

ATG PLT applicable aux « kits de tuyaux onduleux pliables en acier inoxydable pour le gaz dans les bâtiments d'habitation et leurs dépendances, avec une pression de service inférieure ou égale à 0,5 bar (kits « PLT », Pliable Linear Tube), dans les bâtiments d'élevage ou industriels avec une pression de service inférieure ou égale à 2 bar et aux tuyaux flexibles courts (FC) pour les raccords d'ouvrages de distribution de gaz par canalisation ».

ATG Sertissage applicable « aux raccords à sertir en cuivre utilisables sur les installations de gaz combustibles et d'hydrocarbures liquéfiés desservant les bâtiments d'habitation et leurs dépendances, ainsi que les bâtiments d'élevage et les serres ».

Les référentiels de certification (Règles de Certification) correspondants aux marques, ci-avant, sont disponibles sur le site : www.certigaz.fr.

Le marquage des matériels à gaz certifiés NF est matérialisé par le logo **NF** :



Les modalités de marquage sont détaillées dans les Règles de Certification.

Le marquage des matériels à gaz certifiés ATG est matérialisé par le logo **ATG** :



Les modalités de marquage sont détaillées dans les Règles de Certification.

Les attestations de conformité mentionnées à l'article L. 557-4 du code de l'environnement doivent contenir à minima les informations suivantes conformément aux dispositions de la norme NF ISO/ CEI 17065:2012 :

- l'identification de l'organisme de certification (raison sociale, adresse),
- l'identification de l'organisme d'accréditation,
- l'identification du titulaire de l'attestation de conformité (raison social, adresse),
- la marque commerciale du ou des produits certifiés,
- la référence commerciale du ou des produits certifiés,
- la portée de la certification :
 - . l'identification du ou des produits certifiés (désignation),
 - . l'identification du programme de certification appliqué par l'organisme de certification (référentiel de certification),
 - . le ou les référentiels d'exigences du ou des produits auxquels le ou les produits sont jugés conformes par l'organisme de certification (normes ou documents normatifs, code, date de publication),
- la liste des caractéristiques certifiées du ou des produits,
- le numéro de l'attestation de conformité (certificat),
- la date d'émission de l'attestation de conformité,
- la date de validité de l'attestation de conformité,
- le mode d'accès à la liste des produits certifiés (site internet, ...),
- le mode d'accès du programme de certification appliqué par l'organisme de certification (site internet, ...),
- la signature ou une autre mention d'authentification de la (des) personne(s) de l'organisme de certification habilitée(s).

Un modèle est fourni ci-après.



Certificat Certificate

N° XXXXX

En application des Règles de Certification XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX CERTIGAZ atteste de la conformité des produits décrits ci-dessous à ces Règles de Certification. Ce certificat ne peut préjuger des décisions éventuelles qui seraient prises au cours de la validité du présent certificat suite aux vérifications réalisées.

La liste à jour des produits certifiés par titulaire est disponible auprès de CERTIGAZ ou sur son site internet www.certigaz.fr

According to the Certification Rules XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX, CERTIGAZ certifies that the products described here after comply with these Certification Rules. This certificate cannot prejudice decisions which should be taken during the validity of the certificate at the review of the results of control.

The update list of the brand's holders and certified products is available at CERTIGAZ or on its website www.certigaz.fr.

La société : XXXXXXXXXXXXXXXX
Head Office XXXXXXXXX
XXXXXXXXXX
XXXXXXXXXXXX
XXXXXXXXXX

est autorisée à utiliser la marque XXX (ATG ou NF selon produit) pour le descriptif du produit indiqué dans désignation
is authorized to use the ATG mark for the following couple

Désignation : XXXXXXXXXXXXXXXX
type

Marque commerciale :
Trademark

Référence(s) commerciale(s) : XXXXXXXXXXXXXXXX
Commercial Product reference

Selon : nom, code, date de publication du document normatif
According to

En vertu de la présente décision, CERTIGAZ accorde le droit d'usage de la marque ATG ou NF à la société qui en est bénéficiaire pour les produits visés ci-dessus dans les conditions définies par les Règles de Certification de la marque ATG ou NF et des Règles de Certification XXXXXXXXXXXXXXXX, en vigueur.

Under this decision, CERTIGAZ grants the right to use the ATG mark to the company which is the beneficiary for the above products covered under the applicable XXXXXX Rules and the XXXXXXXXXXXXXXXX Certification Rules, in force.

Ce certificat est valide jusqu'au JJ MM AAAA. Il annule tout certificat antérieur.
Validity date: MM DD, YYYYIt cancels any previous certificate.

Fait à Neuilly sur Seine, le JJ MM AAAA

Nom Prénom et Signature

Directeur Général

Toute reproduction de ce certificat doit l'être dans son intégralité / Reproduction of this certificate must be in full Page 1 / 2



Certificat Certificate

N° XXXXX

MARQUE ATG ou NF- *précision*

Principales caractéristiques certifiées

- ◆ ;
- ◆ ;
- ◆ ;
- ◆ ;

Main certified characteristics

Les Règles de Certification et la liste des produits certifiés sont disponibles sur demande auprès de l'Organisme Certificateur CERTIGAZ ou sur son site internet – www.certigaz.fr .
These Certification Rules and list of certified products are available on demand at the Certifying Body CERTIGAZ or on the web site - www.certigaz.fr.

Annexe 1

Normes «VMC Gaz» applicables publiées par AFNOR et Cahiers de charge applicables publiés par l'AFG

Les normes de la présente annexe sont disponibles auprès d'AFNOR

(<https://www.boutique.afnor.org/>).

Les cahiers de charge de la présente annexe sont disponibles auprès de l'AFG

(<http://www.afgaz.fr/documentation-technique-et-reglementaire>).

Indice et date de publication	Titre de la norme	Conditions particulières d'application
NF D 35-337 (avril 2017)	Chauffage – Gaz – Chaudières de puissance utile inférieure ou égale à 70 kW utilisant les combustibles gazeux pour le chauffage central à l'eau chaude destinées à être raccordées à une installation d'évacuation mécanique des produits de la combustion	Appareils spécifiques pour les installations de VMC Gaz
NF D 35-323 (août 2017)	Appareils de production instantanée d'eau chaude pour usages sanitaires utilisant les combustibles gazeux et destinés à être raccordés à une installation d'évacuation mécanique des produits de la combustion	Appareils spécifiques pour les installations de VMC Gaz
CCH AFG 2011-01 (mars 2011)	Ventilation mécanique contrôlée Gaz (VMC GAZ) – Dispositif de sécurité collective (DSC) par courants porteurs	Dispositifs spécifiques pour les installations de VMC Gaz

Annexe 2

Spécifications GNV applicables publiées par l'AFG

Les spécifications de la présente annexe sont disponibles auprès de l'AFG

(<http://www.afgaz.fr/documentation-technique-et-reglementaire>).

Indice et date de publication	Titre de la norme	Cas des matériels d'un modèle déjà commercialisé et non conforme à la spécification	Cas des nouveaux matériels	Conditions particulières d'application
AFG GNV1 (septembre 2017)	Appareil de remplissage domestique pour véhicules fonctionnant au gaz naturel – Spécifications techniques de l'appareil	Date de publication du guide	Date de publication du guide	/

Annexe 3

Normes européennes harmonisées applicables et citées au JOUE

La liste des normes européennes harmonisées de la présente annexe est établie sur la base des communications de la Commission dans le cadre de la mise en œuvre du Règlement (UE) n° 305/2011 (Règlement Produits de Construction) du Parlement européen et du Conseil établissant des conditions harmonisées de commercialisation pour les produits de construction et abrogeant la directive 89/106/CEE du Conseil.

Elles sont mises à jour régulièrement dans le cadre des publications au JOUE (Journal Officiel de l'Union Européenne) des titres et des références des normes harmonisées au titre de la législation d'harmonisation de l'Union.

Les normes, ci-après, sont disponibles auprès d'AFNOR dans leur version transposée en droit national NF EN xxx (<https://www.boutique.afnor.org/>).

Norme	Titre	Date de publication au JOUE
EN 331:1998/A1 :2013	Robinets à tournant sphérique et robinets à tournant conique à fond plat destinés à être manœuvrés manuellement et à être utilisés pour les installations de gaz des bâtiments	28.10.2016 (C398/7) (2016/C 398/89)
EN 682:2002/ A1:2005	Garnitures d'étanchéité en caoutchouc – Spécification des matériaux pour garnitures d'étanchéité de joints de canalisations et des raccords véhiculant du gaz et des fluides hydrocarbures	28.10.2016 (C398/7) (2016/C 398/89)
EN 1057:2006+A1:2010	Cuivre et alliages de cuivre – Tubes ronds sans soudure en cuivre pour l'eau et le gaz dans les applications sanitaires et de chauffage	28.10.2016 (C398/7) (2016/C 398/89)
EN 14800 :2007	Tuyaux flexibles métalliques onduleux de sécurité pour le raccordement d'appareils à usage domestique utilisant des gaz combustibles	28.10.2016 (C398/7) (2016/C 398/89)
EN 15069 :2008	Dispositifs de raccordement de sécurité pour appareils à usage domestique utilisant les combustibles gazeux et alimentés par tuyau métallique onduleux	28.10.2016 (C398/7) (2016/C 398/89)

Annexe 4

Normes applicables publiées par AFNOR

Les normes de la présente annexe sont disponibles auprès d'AFNOR
(<https://www.boutique.afnor.org/>).

Légende des renvois des colonnes de date de départ de l'obligation de conformité :

(1) : cas des matériels d'un modèle en vente sur le marché français à la date de publication de l'arrêté d'homologation de la norme ou de l'arrêté fixant les dates de mise en application obligatoire de la norme (arrêté du 4 mars 1996 modifié), ou à la date de publication du présent guide.

Cas des matériels pour lesquels à cette même date une procédure est en cours pour faire reconnaître leur conformité à la norme précédente en vigueur.

(2) : cas des matériels correspondant à des modèles non commercialisés sur le marché français à la date de publication de l'arrêté d'homologation de la norme ou de l'arrêté fixant les dates de mise en application obligatoire de la norme (arrêté du 4 mars 1996 modifié), ou à la date de publication du présent guide.

INDICE DE DATE de la norme	OBJET DE LA NORME	DATE DE DEPART de l'obligation de conformité		CONDITIONS particulières ou applications exclues
		(1)	(2)	
NF D 36-100 (août 1999)	Tuyaux flexibles à base de tube caoutchouc (sans armature) pour le raccordement externe des appareils à usage domestique utilisant les combustibles gazeux distribués par réseaux	1 ^{er} juillet 2000	1 ^{er} juillet 2000	
NF D 36-103 (avril 2014)	Tuyaux flexibles à base de tuyau caoutchouc (avec armature) pour le raccordement externe des appareils à usage domestique utilisant les combustibles gazeux distribués par réseaux	1 ^{er} juillet 2017	1 ^{er} janvier 2016	
NF D 36-109 (mars 2016)	Abouts porte-caoutchouc montés sur certains appareils à usage domestique utilisant les combustibles de la 3 ^{ième} famille distribués par récipients et bouchons	Date de publication du guide + 2 ans	Date de publication du guide	
XP D 36-110 (février 2000)	Ensembles de raccordement constitués à partir de tubes souples conformes à NF D 36-101 et équipés de dispositifs de serrage pour appareils ménagers à butane et à propane alimentés à partir de bouteilles ou de citernes individuelles	1 ^{er} juillet 2000	1 ^{er} juillet 2000	
NF D 36-112 (avril 2014)	Tuyaux flexibles à base de tuyau caoutchouc (avec armature) pour le raccordement externe des appareils à usage domestique utilisant le butane ou le propane alimentés à partir de bouteilles ou de citernes individuelles	1 ^{er} juillet 2017	1 ^{er} janvier 2016	

Annexe 4

Normes applicables publiées par AFNOR

INDICE DE DATE de la norme	OBJET DE LA NORME	DATE DE DEPART de l'obligation de conformité		CONDITIONS particulières ou applications exclues
		(1)	(2)	
XP D 36-115 (décembre 2006)	Tuyaux flexibles à base de tuyau caoutchouc (sans armature) pour le raccordement externe des appareils à usage domestique utilisant le butane ou le propane alimentés à partir de bouteilles ou de citernes individuelles	1 ^{er} novembre 2007	1 ^{er} novembre 2007	
NF D 36-121 (avril 2009)	Raccords d'extrémité avec joint d'étanchéité pour tuyaux flexibles métalliques onduleux pour le raccordement externe des appareils à usage domestique utilisant les combustibles gazeux distribués par réseaux	1 ^{er} mai 2011	1 ^{er} mai 2009	Cette norme contient des exigences complémentaires à l'EN 14800
NF D 36-121/ A1 (décembre 2011)	Raccords d'extrémité avec joint d'étanchéité pour tuyaux flexibles métalliques onduleux pour le raccordement externe des appareils à usage domestique utilisant les combustibles gazeux distribués par réseaux	1 ^{er} janvier 2012	1 ^{er} janvier 2012	Cette norme contient des exigences complémentaires à l'EN 14800
NF D 36-123 (juin 2001)	Tuyaux flexibles métalliques onduleux, autres que les tuyaux flexibles relevant des normes NF D 36-121 et NF D 36-125, pour le raccordement externe des appareils utilisant les combustibles gazeux	1 ^{er} janvier 2002	1 ^{er} janvier 2002	
NF D 36-124 (décembre 1994)	Raccords rapides avec obturation automatique destinés au raccordement externe par tuyaux flexibles des appareils utilisant les combustibles gazeux, autres que les appareils de cuisson, lave-linge et sèche-linge domestiques	1 ^{er} décembre 1997	1 ^{er} janvier 1996	
NF D 36-125 (avril 2009)	Raccords d'extrémité avec joint d'étanchéité pour tuyaux flexibles métalliques onduleux pour le raccordement externe des appareils à usage domestique utilisant le butane et le propane distribués par récipients	1 ^{er} mai 2011	1 ^{er} mai 2009	Cette norme contient des exigences complémentaires à l'EN 14800
NF D 36-125/ A1 (décembre 2011)	Raccords d'extrémité avec joint d'étanchéité pour tuyaux flexibles métalliques onduleux pour le raccordement externe des appareils à usage domestique utilisant le butane et le propane distribués par récipients	1 ^{er} janvier 2012	1 ^{er} janvier 2012	Cette norme contient des exigences complémentaires à l'EN 14800

Annexe 4

Normes applicables publiées par AFNOR

INDICE DE DATE de la norme	OBJET DE LA NORME	DATE DE DEPART de l'obligation de conformité (1) (2)		CONDITIONS particulières ou applications exclues
NF D 36-126 (octobre 2014)	Tubes souples homogènes à base de caoutchouc de diamètre intérieur 12 mm, pour raccordement des appareils mobiles à usage non domestique pour utilisation dans les domaines tertiaires et industriels notamment dans les laboratoires de recherche et d'enseignement, utilisant les combustibles gazeux distribués par réseaux	1 ^{er} janvier 2017	1 ^{er} janvier 2016	
NF D 36-133 (août 2014)	Raccords d'extrémité avec joint(s) d'étanchéité pour tuyaux flexible métalliques onduleux pour le raccordement externe des appareils à usage domestique par prise de gaz de sécurité utilisant le gaz naturel et le gaz propane distribués par récipients	1 ^{er} janvier 2016	1 ^{er} janvier 2016	
NF D 36-134 (décembre 2017)	Dispositifs indémontables – Robinet de sécurité à obturation automatique intégrée / tuyau flexible métallique onduleux	Date de publication du guide + 2 ans	Date de publication du guide	
NF D 36-135 (décembre 2017)	Dispositifs indémontables – Tuyau flexible métallique onduleux / jonction tournante	Date de publication du guide + 2 ans	Date de publication du guide	
NF D 36-136 (juin 2019)	Installations de gaz – Caractéristiques dimensionnelles des raccords mécaniques destinés à être installés sur les tuyauteries pour installations de gaz	Date de publication du guide + 3 ans	Date de publication du guide	

Annexe 4

Normes applicables publiées par AFNOR

INDICE DE DATE de la norme	OBJET DE LA NORME	DATE DE DEPART de l'obligation de conformité		CONDITIONS particulières ou applications exclues
		(1)	(2)	
NF E 29-134 (mai 2004)	Déclencheurs de sécurité à robinet d'arrêt incorporé et à deux raccords union G ½ mâles pour appareils à usage domestique utilisant les combustibles gazeux distribués par réseaux	1 ^{er} septembre 2007	1 ^{er} septembre 2006	
NF E 29-135 (décembre 2011)	Robinetterie de gaz, basse pression – Robinets à tournant sphérique et robinets à tournant conique à fond plat destinés à être manœuvrés manuellement pour les installations de gaz des bâtiments – Pression maximale de service inférieure ou égale à 500 mbar	1 ^{er} janvier 2014	1 ^{er} janvier 2012	
NF E 29-140 (décembre 2011)	Robinets de commande pour appareils à usage domestique utilisant les combustibles gazeux - Robinets de sécurité (à obturation automatique intégrée)	1 ^{er} janvier 2014	1 ^{er} janvier 2012	
NF E 29-141 (décembre 2011)	Robinetterie de gaz, moyenne pression – Robinets à tournant sphérique et robinets à tournant conique à fond plat destinés à être manœuvrés manuellement pour les installations de gaz des bâtiments - Pression maximale de service de 5 bar	1 ^{er} janvier 2014	1 ^{er} janvier 2012	
NF E 29-142 (décembre 2011)	Robinetterie de gaz, moyenne pression – Robinets dits pousoirs (types F et F1)	1 ^{er} janvier 2014	1 ^{er} janvier 2012	
NF E 29-190-1 (novembre 2014)	Appareils de régulation de pression de gaz (régulateurs) pour réseaux de distribution et branchements - Partie 1 : Régulateurs de type C	Date de publication du guide + 1 an	Date de publication du guide	
NF E 29-190-2 (novembre 2014)	Appareils de régulation de pression de gaz (régulateurs) pour réseaux de distribution et branchements - Partie 2 : Régulateurs de type B	1 ^{er} juillet 2017	1 ^{er} janvier 2016	
XP E 29-190-4 (février 2008)	Appareils de régulation de pression de gaz (régulateurs) pour réseaux de distribution et branchements - Partie 4 : Batteries	Date de publication du guide + 1 an	Date de publication du guide	
XP E 29-195 (janvier 2017)	Economie domestique – Raccords d'installation de gaz destinés à être positionnés en sortie de compteurs à gaz	Date de publication du guide + 1 an	Date de publication du guide	
NF E 29-532 (novembre 2017)	Installations de gaz - Raccords démontables à joints plats destinés à être installés sur les tuyauteries pour installations de gaz	Date de publication du guide + 3 ans	Date de publication du guide	

Annexe 4

Normes applicables publiées par AFNOR

INDICE DE DATE de la norme	OBJET DE LA NORME	DATE DE DEPART de l'obligation de conformité (1) (2)		CONDITIONS particulières ou applications exclues
NF E 29-533 (décembre 2014)	Installations de gaz combustibles - Exigences pour le choix des joints plats d'étanchéité utilisés dans les installations de gaz combustibles distribués en réseaux ou par récipients	1 ^{er} juillet 2017	1 ^{er} janvier 2016	
NF E 29-536 (mai 2017)	Tuyauterie – Raccords démontables à jonction sphéroconique – PN 10	Date de publication du guide + 3 ans	Date de publication du guide	
XP E 29-826 (novembre 2017)	Kits de tuyaux onduleux pliables en acier inoxydable pour le gaz avec une pression de service jusqu'à 2 bar	Date de publication du guide + 3 ans	Date de publication du guide	Remplace le CCH AFG 2007-01 de 2014
NF E 29-827 (octobre 2019)	Organes de coupure alimentés électriquement pour les installations gaz des bâtiments	Sans objet	Date de publication du guide	
NF M 88-768 (décembre 1980)	Installations d'hydrocarbures liquéfiés en récipients – Flexibles de raccordement pour phase gazeuse	1 ^{er} janvier 1996	1 ^{er} janvier 1996	
XP M 88-771 (août 2004)	Robinetts destinés à être manœuvrés manuellement pour les installations de gaz des bâtiments	1 ^{er} septembre 2007	1 ^{er} septembre 2006	
XP M 88-780 (juillet 2003)	Installations d'hydrocarbures liquéfiés en récipients. tuyaux flexibles métalliques onduleux GPL pour usage en phase gazeuse à usage domestique utilisés à haute pression	Date de publication du guide	Date de publication du guide	<p>Selon les règles de certification des organismes et selon les dispositions complémentaires suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • mise en place sur la lyre d'une gaine textile de protection anti UV • réalisation d'une solution technique pour éviter le gonflement de la gaine PVC • durée maximale d'utilisation de 20 ans
NF M 88-781 (mars 2014)	Installations d'hydrocarbures liquéfiés - Détendeurs, inverseurs automatiques, ayant une pression maximum de détente de 4 bar, avec une capacité maximale de 150 kg/h, dispositifs de sécurité associés et adaptateurs pour butane, propane et leurs mélanges- Application de la norme européenne EN 16129	1 ^{er} juillet 2017	1 ^{er} janvier 2016	

Annexe 4

Normes applicables publiées par AFNOR

INDICE DE DATE de la norme	OBJET DE LA NORME	DATE DE DEPART de l'obligation de conformité (1) (2)		CONDITIONS particulières ou applications exclues
NF T 54-969 (décembre 2004)	Systèmes de canalisations en plastique pour la distribution de combustibles gazeux - Polyéthylène (PE) - Accessoires électrosoudables - Temps de sécurité du cycle de soudage	1 ^{er} septembre 2007	1 ^{er} septembre 2006	
NF T 54-972 (janvier 2004)	Systèmes de canalisations en plastique pour la distribution de combustibles gazeux - Polyéthylène (PE) - Robinets - Plage angulaire d'étan chéité et spécifications dimensionnelles complémentaires	1 ^{er} septembre 2007	1 ^{er} septembre 2006	
NF EN 751-1 (novembre 1997)	Matériaux d'étanchéité pour raccords filetés en contact des gaz de la 1 ^{ère} , 2 ^{ème} et 3 ^{ème} famille et de l'eau chaude - Partie 1 : composition d'étanchéité anaérobie.	1 ^{er} janvier 2012	1 ^{er} janvier 2011	pour installations gaz uniquement
NF EN 751-2 (novembre 1997)	Matériaux d'étanchéité pour raccords filetés en contact des gaz de la 1 ^{ère} , 2 ^{ème} et 3 ^{ème} famille et de l'eau chaude - Partie 2 : composition d'étanchéité non durcissante	1 ^{er} janvier 2012	1 ^{er} janvier 2011	pour installations gaz uniquement
NF EN 593 (décembre 2017)	Robinetterie industrielle – Robinets métalliques à papillon d'usage général	Date d'application du guide + 2 ans	Date d'application du guide	pour installations gaz uniquement
NF EN 1555-1 (octobre 2010)	Systèmes de canalisations en plastique pour la distribution de combustibles gazeux - Polyéthylène (PE) - Partie 1 : généralités	1 ^{er} juin 2011	1 ^{er} juin 2011	
NF EN 1555-2 (octobre 2010)	Systèmes de canalisations en plastique pour la distribution de combustibles gazeux - Polyéthylène (PE) - Partie 2 : tubes	1 ^{er} juin 2011	1 ^{er} juin 2011	
NF EN 1555- 3+A1 (janvier 2013)	Systèmes de canalisations en plastique pour la distribution de combustibles gazeux - Polyéthylène (PE) - Partie 3 : raccords	1 ^{er} mai 2013	1 ^{er} mai 2013	
NF EN 1555-4 (juin 2011)	Systèmes de canalisations en plastique pour la distribution de combustibles gazeux - Polyéthylène (PE) - Partie 4 : robinets	1 ^{er} janvier 2012	1 ^{er} janvier 2012	
NF EN 1555-5 (octobre 2010)	Systèmes de canalisations en plastique pour la distribution de combustibles gazeux - Polyéthylène (PE) - Partie 5 : aptitude à l'emploi du système	1 ^{er} juin 2011	1 ^{er} juin 2011	
NF EN 13774 (avril 2013)	Appareils de robinetterie pour les systèmes de distribution du gaz avec une pression maximale de service inférieure ou égale à 16 bar - Exigences de performance	Date d'application du guide + 2 ans	Date d'application du guide	

Annexe 5

Spécifications et Cahiers des charges applicables publiés par l'AFG

Les spécifications et les cahiers des charges de la présente annexe sont disponibles auprès de l'AFG

(<http://www.afgaz.fr/documentation-technique-et-reglementaire>).

Légende des renvois des colonnes de date de départ de l'obligation de conformité :

(1) : cas des matériels d'un modèle en vente sur le marché français à la date de publication de l'arrêté d'homologation de la norme ou de l'arrêté fixant les dates de mise en application obligatoire de la norme (arrêté du 15 juillet 1980 modifié), ou à la date de publication du présent guide.

Cas des matériels pour lesquels à cette même date une procédure est en cours pour faire reconnaître leur conformité à la norme précédente en vigueur.

(2) : cas des matériels correspondant à des modèles non commercialisés sur le marché français à la date de publication de l'arrêté d'homologation de la norme ou de l'arrêté fixant les dates de mise en application obligatoire de la norme (arrêté du 15 juillet 1980 modifié), ou à la date de publication du présent guide.

INDICE DE DATE de la norme	OBJET DE LA NORME	DATE DE DEPART de l'obligation de conformité		CONDITIONS particulières ou applications exclues
		(1)	(2)	
CCH 96-01 (janvier 1996)	Détendeurs destinés aux appareils de chauffage ou équivalents alimentés en propane commercial et gaz naturel à réglage fixe à basse pression.	Sans objet	21 juin 1996	
CCH 2004-02 (octobre 2018)	Raccords à sertir en cuivre utilisables sur les installations de gaz.	Date de publication du guide + 3 ans	Date de publication du guide	Ces spécifications définissent les caractéristiques des raccords, leurs règles de mise en oeuvre et les règles de mise en oeuvre des installations comportant des raccords sertis en cuivre.
CCH 2006-01 (mars 2015)	Tuyaux flexibles courts pour le raccordement d'ouvrages de distribution de gaz par canalisations.	1 ^{er} mars 2016	1 ^{er} novembre 2015	Ces spécifications définissent les caractéristiques des flexibles courts pour le raccordement d'ouvrages de distribution de gaz par canalisations et leurs règles de mise en oeuvre.
CCH 2005-01 (février 2014)	Prises gaz de sécurité (PGS) situées à l'extérieur et/ou l'intérieur des bâtiments pour les appareils à usage domestique ou en établissement recevant du public alimentés par tuyau flexible utilisant les combustibles gazeux distribués par réseaux ou par récipients.	Sans objet	1 ^{er} janvier 2016	Ces spécifications définissent les caractéristiques des prises gaz de sécurité situées à l'extérieur ou/et à l'intérieur d'une habitation ou d'un local et équipée d'un tuyau flexible pour le raccordement externe des appareils à usage domestique ou en établissement recevant du public utilisant les combustibles gazeux, alimentés à partir d'un réseau de distribution ou par récipient.

Annexe 5

Spécifications et Cahiers des charges applicables publiés par l'AFG

INDICE DE DATE de la norme	OBJET DE LA NORME	DATE DE DEPART de l'obligation de conformité		CONDITIONS particulières ou applications exclues
		(1)	(2)	
ATG B 521 (juin 2005) et amendement B 521-A1 (juin 2011))	Installations de gaz combustible : tubes d'acier et assemblages.	1 ^{er} juillet 2013	1 ^{er} janvier 2012	Ces spécifications ne visent pas la fabrication de conduites montantes, de tiges-cuisines ou de blocs de détente ou de comptage qui sont réalisés dans un atelier fixe de préfabrication.
ATG B 524 (mars 2009) et amendement B 524-A1 (juin 2011)	Installations de gaz combustible : tubes de cuivre et assemblages.	1 ^{er} juillet 2013	1 ^{er} janvier 2012	Ces spécifications ne visent pas la fabrication de conduites montantes, qui sont réalisées dans un atelier fixe de préfabrication
ATG B 600 (juin 2005)	Installations de gaz combustibles Éléments préfabriqués	1 ^{er} juin 2007	1 ^{er} novembre 2006	Cette spécification a pour objet de définir les dispositions auxquelles doivent répondre les éléments préfabriqués, c'est-à-dire les éléments assemblés de manière permanente, réalisés dans un atelier fixe de préfabrication, à l'exclusion des ateliers de chantier.





***Pour tout renseignement concernant ce guide, s'adresser au
CNPG :***

***Centre National d'expertise des Professionnels de l'énergie Gaz
8, rue de l'Hôtel de Ville - 92200 Neuilly sur Seine - France
Tél : +33 1 80 21 07 90 - Fax : +33 1 46 37 57 76
E-mail : contact@cnpq.fr
Site web : <http://www.cnpq.fr>***